

## **Motion du Conseil d'Administration de la FHF**

### **Appel à un confinement strict pour protéger les patients et ceux qui les soignent**

*Paris, le 31 mars 2021*

Notre pays est entré dans la crise sanitaire de la COVID-19 depuis plus d'un an.

En première ligne depuis un an, l'hôpital public prenant en charge 83% des patients hospitalisés pour COVID, les hospitaliers font face depuis plusieurs semaines à une 3<sup>e</sup> vague immense. Des capacités complémentaires de soins critiques ont été déployées partout sur le territoire, en recourant à des déprogrammations très importantes, qui vont encore s'accroître.

Ces déprogrammations conduisent dans certains territoires à ce que la majorité de l'activité de l'hôpital soit consacrée à la seule réponse à l'épidémie COVID. En conséquence, un nombre très important de Français n'a temporairement plus accès à une prise en charge nécessaire à son état de santé. Ainsi, en 2020, du fait de l'épidémie, le nombre de séjours non-COVID à l'hôpital a diminué de -13% (2 300 000 séjours). A ces niveaux de déprogrammations, des activités parfois lourdes sont concernées. Cette situation ne peut perdurer plusieurs semaines sans conséquences majeures sur la santé publique.

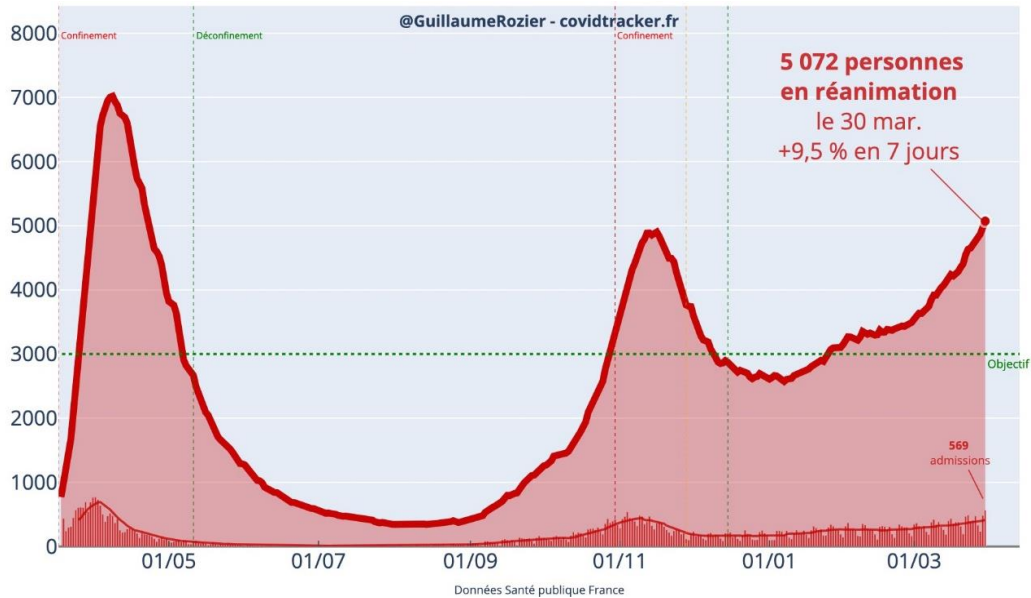
Par ailleurs, la santé mentale de la population se trouve durement affectée par la crise, ce qui implique de renforcer les dispositifs d'accompagnement au plus vite, de soutenir davantage la psychiatrie publique, et de prendre les mesures nécessaires pour sortir au plus vite de cette période de restrictions qui n'éteignent pas l'épidémie.

Hier, 30 mars 2020, il y avait 5 072 malades COVID en soins critiques.

Si des mesures de freinage de l'épidémie ont été prises nationalement (couvre-feu) et localement (fermeture de certains commerces, limitation des déplacements), le confinement n'a pas été décrété, alors que l'épidémie continue sa progression, de l'ordre de plus de +20% par semaine, pour environ 36 000 nouvelles personnes contaminées chaque jour.

Les projections indiquent qu'une dégradation très forte de la situation hospitalière est à attendre à court terme, qui sera d'autant plus importante sans nouvelle mesure suffisante de freinage de l'épidémie.

En effet, les pics des deux précédentes vagues, le 8 avril et le 16 novembre 2020 ont tous deux été franchis respectivement 23 et 17 jours après l'entrée en vigueur d'un confinement national.



Le 1<sup>er</sup> confinement a été décrété le 17 mars 2020, alors qu'un peu plus de 700 malades COVID étaient en réanimation.

Le 2<sup>nd</sup> confinement a été décrété le 29 octobre 2020, alors que 3147 malades COVID étaient en réanimation.

Réuni le 31 mars 2021, le conseil d'administration de la FHF constate unanimement la gravité de la situation. Les conséquences pour la santé publique des déprogrammations et de la saturation des soins critiques par une seule pathologie seront majeures. Par ailleurs, 7 hospitaliers sur 10 font part d'une grande fatigue.

C'est pourquoi, sur proposition de son président, Frédéric VALLETOUX, le conseil d'administration de la FHF demande à l'unanimité au Gouvernement de prendre sans délai une mesure de confinement strict pour répondre à l'urgence de briser la dynamique de progression de l'épidémie COVID et de saturation des soins critiques, et ainsi permettre notamment aux hospitaliers de revenir à une prise en charge plus normale de l'ensemble des pathologies qui touchent la population.

Le conseil d'administration de la FHF appelle également vivement nos concitoyens qui en ont besoin à ne pas renoncer aux soins, à appeler son médecin traitant ou contacter le 15 en cas de problème de santé.

Le conseil d'administration de la FHF appelle enfin à l'accélération la plus forte de la vaccination et à sa clarification. Seule la vaccination permettra, dans quelques semaines, d'endiguer définitivement l'épidémie.